



Strasbourg, le 20.11.2012  
COM(2012) 669 final

**COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU  
CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ  
DES RÉGIONS**

**Repenser l'éducation - Investir dans les compétences pour de meilleurs résultats socio-  
économiques**

{SWD(2012) 371 final}

{SWD(2012) 372 final}

{SWD(2012) 373 final}

{SWD(2012) 374 final}

{SWD(2012) 375 final}

{SWD(2012) 376 final}

{SWD(2012) 377 final}

## **1. ÉDUCATION ET COMPÉTENCES — UN ATOUT STRATEGIQUE DETERMINANT POUR LA CROISSANCE**

L'investissement dans l'éducation et la formation pour le développement des compétences revêt un caractère fondamental pour la stimulation de la croissance, car ce sont les compétences qui déterminent la capacité de l'Europe à accroître sa productivité. À long terme, les compétences peuvent favoriser l'innovation et la croissance, permettre de remonter la chaîne de valeur, stimuler la concentration de compétences de haut niveau dans l'Union et influencer sur l'évolution du marché du travail. L'envolée de l'offre mondiale de main-d'œuvre hautement qualifiée au cours de la dernière décennie met l'Europe à l'épreuve. L'époque où la concurrence provenait essentiellement de pays qui n'avaient que des travailleurs peu qualifiés à proposer est révolue. La qualité de l'éducation et l'offre de compétences ont progressé à l'échelle mondiale, et l'Europe doit réagir.

Les systèmes d'éducation et de formation européens ne forment toujours pas aux compétences pertinentes pour l'employabilité et ne collaborent pas suffisamment avec les entreprises ou les employeurs pour faire converger le processus d'apprentissage et la réalité professionnelle. Le décalage entre l'offre et la demande de compétences constitue une préoccupation croissante pour la compétitivité de l'industrie européenne<sup>1</sup>.

Bien que la proportion des diplômés de l'enseignement supérieur ait progressé au cours des cinq dernières années, les efforts déployés pour atteindre l'objectif général de 40 % des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur devront se poursuivre.

Malgré l'amélioration sensible enregistrée ces cinq dernières années, le décrochage scolaire continue d'atteindre des niveaux inacceptables dans de trop nombreux États membres, à l'instar de l'Espagne (26,5 %) et du Portugal (23,2 %). Pour lutter contre la déscolarisation précoce, il convient de poursuivre une action reposant sur des stratégies exhaustives et ciblées, fondées sur des données concrètes, telles que préconisées par la recommandation du Conseil adoptée récemment.

Dans d'autres domaines aussi, les chiffres indiquent clairement que les résultats restent insuffisants: 73 millions d'adultes n'ont qu'un faible niveau d'instruction, près de 20 % des jeunes âgés de 15 ans ont des lacunes en lecture, et la participation à l'apprentissage tout au long de la vie n'atteint que 8,9 %.

D'ici 2020, la part des emplois nécessitant des compétences de haut niveau aura progressé de 20 %. Les systèmes éducatifs doivent relever à la fois les niveaux de référence et leur niveau de performance pour répondre à cette demande, et favoriser les compétences transversales nécessaires pour que les jeunes soient en mesure de faire preuve d'esprit d'entreprise et de s'adapter à l'évolution, de plus en plus inéluctable, du marché du travail au cours de leur carrière.

On compte au rang des objectifs de l'éducation et de la formation la citoyenneté active, le développement personnel et le bien-être, par exemple. Tandis que ces objectifs sont indissociables de la nécessité de renforcer les compétences pertinentes pour l'employabilité, dans un contexte de croissance molle et de contraction de la main-d'œuvre du fait du

---

<sup>1</sup> Mise à jour de la communication sur la politique industrielle, COM(2012) 582.

vieillesse de la population, les enjeux les plus pressants pour les États membres sont de répondre aux besoins de l'économie et de trouver des solutions à la hausse rapide du chômage des jeunes. La présente communication met l'accent sur l'acquisition des compétences adaptées à l'emploi, sur l'amélioration de l'efficacité et de la capacité d'intégration des établissements d'enseignement et de formation, ainsi que sur la collaboration de toutes les parties concernées.

Il convient d'accroître l'étendue et le rythme des réformes pour permettre à des compétences de qualité de favoriser la croissance et l'emploi. La Commission définit dans la présente communication un certain nombre de priorités stratégiques à l'intention des États membres et présente de nouvelles actions de l'Union destinées à appuyer les mesures nationales. Ces priorités tiennent compte des recommandations spécifiques<sup>2</sup> adressées par la Commission à plusieurs États membres ainsi que de l'analyse annuelle de la croissance pour 2012<sup>3</sup>.

Parmi ces priorités, une attention particulière est accordée à la lutte contre le chômage des jeunes. La présente communication s'articule autour de quatre domaines essentiels à cet égard, dans lesquels il convient que les États membres renforcent leur action:

- développer des systèmes d'enseignement et de formation professionnels de niveau mondial, pour améliorer la qualité des compétences professionnelles;
- promouvoir l'apprentissage sur le lieu de travail, notamment par des dispositifs de stage, d'apprentissage et de formation en alternance de qualité, pour faciliter la transition entre les études et la vie professionnelle;
- encourager les partenariats entre les secteurs public et privé (pour garantir la pertinence des programmes éducatifs et de la transmission de compétences);
- favoriser la mobilité grâce au programme Erasmus pour tous<sup>4</sup>.

Ces questions ont un lien direct avec le train de mesures pour l'emploi des jeunes que la Commission présentera avant la fin de 2012 et qui proposera de nouveaux instruments pour contrer le chômage des jeunes et faciliter la transition entre les études et le monde du travail.

Pour étayer les orientations définies ci-après, la présente communication s'accompagne de **fiches par pays qui résument les résultats obtenus et les réformes menées** par les États membres dans les domaines couverts par la communication, du **premier rapport de suivi de l'éducation et de la formation**, qui dresse l'état des lieux de l'offre de compétences actuelle et des avancées sur la voie des objectifs généraux de la stratégie Europe 2020, ainsi que de cinq autres **documents de travail des services de la Commission présentant des données concrètes et des pratiques exemplaires**.

## **2. LES ENJEUX AUXQUELS LES ÉTATS MEMBRES DOIVENT REPOINDRE DANS LE CADRE DU SEMESTRE EUROPEEN**

### **2.1. Développer les compétences du 21<sup>e</sup> siècle**

#### **Compétences transversales et compétences de base**

---

<sup>2</sup> [http://ec.europa.eu/europe2020/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/europe2020/index_fr.htm)

<sup>3</sup> Analyse annuelle de la croissance, COM(2011) 815.

<sup>4</sup> Erasmus pour tous est le programme de l'Union proposé par la Commission le 23 novembre 2011 pour l'éducation et la formation, la jeunesse et le sport.

***Les efforts doivent se concentrer sur le développement de compétences transversales...***

Les économies modernes fondées sur la connaissance ont besoin de personnes dotées de compétences plus poussées et mieux adaptées. Les prévisions du CEDEFOP tablent sur une progression, dans l'Union, des emplois nécessitant un diplôme de niveau tertiaire de 29 % en 2010 à 34 % en 2020, tandis que la proportion des emplois faiblement qualifiés devrait passer de 23 % à 18 % sur la même période. Les compétences transversales comme l'esprit critique, l'esprit d'initiative ainsi que la capacité de résolution de problème et de collaboration prépareront les individus aux carrières variées et imprévisibles d'aujourd'hui.

***...notamment les compétences entrepreneuriales...***

Une attention particulière devrait être accordée au développement de compétences entrepreneuriales<sup>5</sup>, qui ne contribuent pas seulement à la création d'entreprises mais également à l'employabilité des jeunes. Or, à l'échelon national, seuls six États membres disposent d'une stratégie spécifique de formation à l'entrepreneuriat<sup>6</sup>. À cet égard, la Commission publiera en 2013 des orientations pour favoriser l'amélioration de la qualité et l'expansion de ce type de formation dans l'Union. Les États membres devraient favoriser le développement des compétences entrepreneuriales dès l'école primaire grâce à de nouvelles méthodes créatives d'enseignement et d'apprentissage et, à partir du secondaire et dans l'enseignement supérieur, mettre l'accent sur les possibilités de création d'entreprise comme aboutissement d'une carrière. Grâce à un apprentissage fondé sur la résolution de problèmes et à des liens avec les entreprises, l'expérience de terrain devrait être intégrée à toutes les disciplines et adaptées à tous les niveaux d'enseignement. Tous les jeunes devraient bénéficier d'au moins une expérience pratique en entreprise avant de quitter l'enseignement obligatoire. Il importe de pouvoir mesurer l'incidence d'une telle démarche; aussi, afin d'aider les États membres, la Commission définira des outils pour évaluer les progrès accomplis et pour établir l'acquisition de compétences entrepreneuriales. La progression individuelle des établissements sera stimulée par un dispositif d'auto-évaluation, mis en œuvre conjointement avec l'OCDE, destiné à orienter et à favoriser le développement des établissements d'enseignement proposant la formation à l'entrepreneuriat à tous les niveaux, y compris dans les écoles et dans l'enseignement et la formation professionnels (EFP).

***...dans un contexte où la demande de compétences scientifiques et techniques reste forte***

Les matières scientifiques sont également importantes. La demande de main-d'œuvre qualifiée dans les secteurs à forte intensité technologique et de recherche est et restera élevée, ce qui a une incidence sur la demande de compétences dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques. Il convient de prendre davantage de mesures pour faire de ces disciplines des priorités de l'enseignement et pour développer l'orientation vers ces filières à tous les niveaux. Les enjeux de portée générale, comme la nécessité de rendre ces filières plus attrayantes pour les femmes, sont bien connus, mais il importe également de sensibiliser aux parcours professionnels des diplômés des filières en question.

---

<sup>5</sup> Pour un tour d'horizon des compétences entrepreneuriales, voir le document de travail sur l'évaluation des compétences clés.

<sup>6</sup> Entrepreneurship Education at School in Europe – National Strategies, Curricula and Learning Outcomes (Formation à l'entrepreneuriat à l'école en Europe – Stratégies nationales, programmes et acquis de l'apprentissage) (Eurydice 2012)

***...mais l'acquisition par tous des compétences fondamentales doit être l'objectif premier...***

La lecture et l'écriture, le calcul ainsi que les compétences de base en mathématiques et en sciences constituent les fondements de tout apprentissage ultérieur, comme le montre le rapport de suivi de l'éducation et de la formation joint à la présente communication, et ouvrent la porte à l'emploi et à l'intégration sociale. Ces compétences sont toutefois redéfinies par la révolution numérique qui, avec l'apparition de nouvelles formes de lecture et d'écriture ainsi que la diversité des sources d'information, en modifie la nature même.

Dans toute l'Union, des réformes ont été menées pour rationaliser les programmes d'enseignement et de formation. Elles se sont traduites par l'introduction de tests normalisés à l'échelle nationale, la mise en place d'une infrastructure de centres pédagogiques pour la lecture, l'écriture, les mathématiques et les sciences, la création de réseaux d'enseignants et le développement de la formation continue, ainsi que le renforcement des mesures pour l'amélioration des compétences numériques et de l'éducation aux médias. Il subsiste cependant des lacunes qu'il est désormais urgent de combler. La proportion des jeunes âgés de 15 ans qui n'ont pas acquis des compétences de base est d'environ 20 % en Europe, tandis que dans cinq pays, ils sont plus d'un quart à mal maîtriser la lecture. Les États membres doivent appliquer de nouvelles réformes systémiques pour favoriser le dépistage et la résolution rapides des difficultés d'apprentissage, et remplacer la répétition ou le regroupement par niveau par un renforcement de l'aide à l'apprentissage.

Dans le cadre de la scolarité obligatoire, ces mesures doivent être précédées par un dispositif de qualité, accessible et abordable, pour l'éducation et l'accueil des jeunes enfants. Elles devraient être complétées par des programmes pour la maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul ciblant l'ensemble de la famille, ainsi que par des programmes de qualité pour la formation des adultes aux compétences de base reposant notamment sur l'apprentissage en milieu professionnel. Il convient de relever les niveaux de participation à des activités de formation des adultes, qui sont alarmants dans la plupart des États membres<sup>7</sup>, et d'adopter des mesures qui reposent sur des données concrètes et tiennent compte des résultats de l'enquête menée dans le cadre du programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PIAAC)<sup>8</sup>. La participation moyenne des adultes à l'apprentissage tout au long de la vie dans l'Union est de 8,9 %. Dans sept États membres, elle est même de 5 % seulement, voire inférieure.

***...tandis que l'apprentissage des langues, important pour l'emploi, doit faire l'objet d'une attention particulière***

À l'heure de la mondialisation des échanges, la capacité à parler une langue étrangère est un facteur de compétitivité. Les langues contribuent de plus en plus à accroître l'employabilité<sup>9</sup> et la mobilité des jeunes; a contrario, les lacunes en la matière constituent un obstacle majeur à la libre circulation des travailleurs. Les entreprises exigent également les compétences linguistiques nécessaires à leur fonctionnement sur un marché mondialisé.

---

<sup>7</sup> Voir le rapport de suivi de l'éducation et de la formation 2012.

<sup>8</sup> Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PIAAC). Pour en savoir plus, voir: [http://ec.europa.eu/education/literacy/resources/statistics/more-info/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/education/literacy/resources/statistics/more-info/index_en.htm)

<sup>9</sup> <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2011:372:0027:01:FR:HTML>

Comme le montre de manière plus détaillée le document de travail sur les langues joint, la première étude européenne sur les compétences linguistiques<sup>10</sup> indique que malgré les investissements consentis dans de nombreux pays, les systèmes éducatifs de plusieurs États membres ne sont toujours pas suffisamment efficaces<sup>11</sup> pour répondre à ces enjeux. En France, seuls 14 % des élèves atteignent le niveau d'utilisateur indépendant dans une langue étrangère à la fin du premier cycle de l'enseignement secondaire; au Royaume-Uni, ils ne sont que 9 %. Le rythme des réformes dans les États membres doit être accéléré pour atteindre, par de nouvelles méthodes et technologies d'enseignement d'une première et d'une deuxième langue étrangère, l'objectif «Langue maternelle plus deux autres langues» fixé par les chefs d'État ou de gouvernement<sup>12</sup>.

## **Compétences professionnelles**

### ***L'amélioration de la qualité des compétences professionnelles exige la mise en place de systèmes d'EFP de niveau mondial...***

À elle seule, l'amélioration des compétences transversales et fondamentales ne suffira pas à générer de la croissance et de la compétitivité. Par ailleurs, il subsiste un écart trop important entre l'environnement éducatif et la réalité professionnelle. L'investissement ciblé dans l'enseignement et la formation professionnels (EFP), qu'il s'agisse de la formation initiale ou continue, est indispensable à l'innovation, à la croissance et à la compétitivité. La capacité de l'EFP, et notamment des systèmes de formation en alternance, à favoriser l'emploi des jeunes est aujourd'hui largement reconnue.

Certains pays disposent déjà de systèmes d'EFP exemplaires (l'Allemagne, l'Autriche, le Danemark, les Pays-Bas) comprenant des mécanismes d'adaptation aux besoins en compétences actuels et futurs qui permettent d'axer la formation davantage sur la demande. Ces pays, où l'EFP est caractérisée par des systèmes d'alternance qui font la part belle à l'apprentissage en milieu professionnel, connaissent moins de problèmes de décalage entre l'offre et la demande de compétences et affichent de meilleurs taux d'emploi des jeunes. De nombreux autres pays, notamment d'Europe méridionale, accusent un retard en matière d'EFP, tant sur le plan de la participation que sur celui de la qualité, des résultats et de l'attractivité. Le graphique 1 illustre les disparités entre les États membres du point de vue de la répartition des élèves dans le deuxième cycle du secondaire entre enseignement général et enseignement professionnel. Ces différences résultent de la diversité des traditions et perceptions socioculturelles, des structures des systèmes d'éducation et de formation ainsi que de l'économie et du marché du travail, des réformes menées, de l'ampleur de l'engagement des partenaires sociaux, des perspectives d'emploi des diplômés de l'EFP et des préférences individuelles.

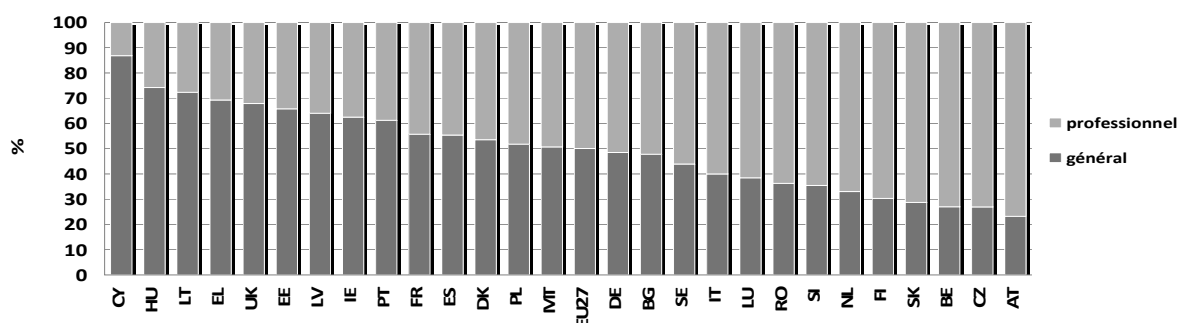
**Graphique 1** – Ventilation des élèves dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) par orientation (enseignement général ou professionnel). (2010, en %)

---

<sup>10</sup> <http://ec.europa.eu/languages/eslc/index.html>

<sup>11</sup> Voir le rapport de suivi de l'éducation et de la formation 2012.

<sup>12</sup> Conseil européen de Barcelone, mars 2002.



Source: base de données Eurostat<sup>13</sup>, données UOE.

La formation en milieu professionnel, et notamment l'apprentissage et d'autres systèmes de formation en alternance, facilite la transition entre les études et la vie professionnelle. Ces dispositifs doivent reposer sur des cadres réglementaires clairs et sur une définition précise du rôle des différents intervenants, et faire partie intégrante du système éducatif global. La démarche qui sous-tend le principe de l'alternance (une formation théorique associée à une expérience en milieu professionnel) peut jouer un rôle important dans l'enseignement de niveau tertiaire.

Pour atteindre l'excellence dans l'EFP, les programmes doivent être systématiquement renouvelés, l'enseignement doit être constamment modernisé et les entreprises, notamment les PME, doivent intervenir activement, comme l'indique le document de travail joint. Les systèmes d'EFP doivent pouvoir réagir à la demande de compétences professionnelles de haut niveau et s'adapter au contexte économique régional. Ils doivent également prévoir des passerelles pour ceux qui souhaitent accéder à l'enseignement supérieur, ainsi que pour ceux qui doivent reprendre une formation pour renouveler ou actualiser leurs compétences.

***...capables de contribuer sensiblement à la résorption des pénuries de compétences...***

Les systèmes d'EFP peuvent et doivent jouer un rôle central dans la résorption des pénuries de compétences, notamment dans les secteurs dotés d'un potentiel de croissance comme les TIC, les services de santé et de soins, les technologies à faibles émissions de carbone, les services personnalisés, les services aux entreprises, l'économie maritime<sup>14</sup> et les secteurs «verts», ou encore les secteurs en mutation qui ont besoin d'une main-d'œuvre plus qualifiée. Les investissements ciblés dans l'EFP visant à résorber les pénuries de compétences peuvent favoriser la croissance de ces secteurs. Il convient également d'encourager ces différents secteurs d'activité à recourir aux outils mis en place par l'Union, comme le cadre des

<sup>13</sup> Pour les données par pays, voir le site web d'Eurostat.

<sup>14</sup> La croissance bleue: des possibilités de croissance durable dans les secteurs marin et maritime, COM(2012) 494.

certifications (CEC), le système d'unités capitalisables (ECVET) et le cadre pour l'assurance de la qualité (CERAQ), afin de favoriser la mobilité d'une main-d'œuvre qualifiée.

### ***...grâce à une coopération renforcée au niveau européen***

L'apprentissage en milieu professionnel, par la formation en alternance par exemple, devrait constituer un pilier central des systèmes d'EFP européens dans le but de réduire le chômage des jeunes, de faciliter la transition entre les études et l'emploi, et de répondre aux besoins en compétences du marché du travail. Dans cette optique, la réunion des ministres de l'Éducation à Berlin, en décembre 2012, sera la première étape vers un renforcement de la coopération dans le domaine de l'enseignement et de la formation professionnels. Ceux-ci signeront un mémorandum exposant leurs ambitions pour l'Europe en matière d'EFP: améliorer l'attractivité et la qualité de l'enseignement et de la formation professionnels, établir des passerelles vers l'enseignement supérieur dans les cursus, veiller à la participation active des partenaires sociaux et d'autres parties prenantes dans l'élaboration et la mise en œuvre des systèmes d'EFP, et introduire des mesures pour accroître la mobilité. À l'appui de cette coopération, la Commission mettra en place, au niveau de l'Union, une alliance pour l'apprentissage qui œuvrera à l'avancement de ce projet et réunira les États membres et un éventail élargi de parties prenantes pour leur permettre de tirer, ensemble, les enseignements de leur expérience et d'alimenter leur action au niveau national.

## **2.2. Stimuler l'ouverture et la flexibilité du processus d'apprentissage**

### **Améliorer les acquis, l'évaluation et la reconnaissance de l'apprentissage**

#### ***Les résultats devraient être axés sur les acquis de l'apprentissage...***

L'éducation et la formation ne peuvent contribuer à la croissance et à la création d'emplois que si l'apprentissage repose sur les connaissances, les aptitudes et les compétences que l'apprenant doit acquérir (les acquis de l'apprentissage) plutôt que sur l'accomplissement d'un cycle donné ou sur la durée de scolarisation.

Bien que les acquis de l'apprentissage constituent déjà le fondement du cadre européen et des cadres nationaux des certifications, cette transition essentielle n'a pas encore été entièrement répercutée dans l'enseignement et l'évaluation. Les établissements d'enseignement et de formation, à tous les niveaux, doivent encore s'adapter pour améliorer la pertinence et la qualité de leur apport éducatif, du point de vue des étudiants comme du marché de l'emploi, et faciliter les transitions entre différents parcours d'éducation et de formation.

#### ***...et le pouvoir d'évaluation devrait être mieux exploité***

L'objet de l'évaluation peut souvent déterminer l'aspect valorisé et l'objet de l'enseignement. Bien que de nombreux États membres aient réformé les programmes pédagogiques, la modernisation de l'évaluation à l'appui de l'apprentissage reste problématique. Comme indiqué dans le document de travail sur les compétences clés en annexe, le pouvoir d'évaluation doit être exploité en définissant les compétences du point de vue des acquis de l'apprentissage et en élargissant le champ couvert par les contrôles et les examens afin que ceux-ci y soient intégrés. Il convient également de recourir plus largement à l'évaluation formative pour favoriser l'acquisition de compétences par les élèves au quotidien. Dans ce contexte, le potentiel des nouvelles technologies n'a pas encore été pleinement exploré dans l'optique de déterminer les modalités d'évaluation des compétences clés.



En dehors de l'école, il devrait également être possible de faire évaluer, valider et reconnaître des compétences et d'établir ainsi un profil de compétences à l'intention d'employeurs potentiels. Des données qualitatives et quantitatives sur les compétences dans l'ensemble de la population permettront également aux autorités de détecter plus facilement les risques de pénurie et de se concentrer sur les domaines qui produisent les meilleurs rendements. Il convient de poursuivre l'élaboration d'outils d'évaluation individuelle des compétences, notamment en ce qui concerne la résolution de problème, l'esprit critique, la collaboration et l'esprit d'entreprise.

### ***Les certifications devraient ouvrir autant de portes que possible...***

Plusieurs instruments européens ont été mis en place au cours des dix dernières années pour favoriser la mobilité des apprenants et des travailleurs, notamment le cadre européen des certifications (CEC), Europass, les systèmes européens de transfert d'unités capitalisables (ECTS et ECVET), la taxonomie européenne multilingue des aptitudes, des compétences et des professions (ESCO) ainsi que des cadres d'assurance de la qualité. Ces outils améliorent la transparence en permettant, par exemple, la comparaison de diplômes entre pays (CEC) ou le transfert d'unités d'enseignement (ECTS).

Bien que ces instruments n'aient pas été élaborés indépendamment les uns des autres, la cohérence entre les différents outils et services pourrait encore être sensiblement améliorée grâce à une offre coordonnée, notamment sur le plan de la transparence et de la reconnaissance des certifications, de la validation des apprentissages non formels et informels ainsi que de l'orientation tout au long de la vie, et ceux-ci pourraient être proposés de manière coordonnée. Une telle démarche contribuera à instaurer une véritable mobilité européenne dans le cadre de laquelle les connaissances, les aptitudes et les compétences d'un individu pourront être facilement déterminées et rapidement reconnues. La création d'un espace européen des compétences et des certifications alimentera cette dynamique sur la voie de la transparence et de la reconnaissance des certifications par-delà les frontières, que celles-ci aient été acquises dans le cadre de l'enseignement professionnel ou supérieur.

### ***...une évolution dont l'enseignement supérieur pourrait poser les jalons***

La reconnaissance des diplômes de l'enseignement supérieur et des diplômes permettant d'y accéder sont déjà à l'ordre du jour politique européen depuis un certain temps. La mobilité universitaire ne cesse de se développer du fait de l'évolution des structures des systèmes éducatifs, une internationalisation que complètent des mesures visant à promouvoir l'Union en tant que destination pour les études et la recherche<sup>15</sup>. Afin de rendre l'Union plus attrayante pour les étudiants et les chercheurs, il convient cependant d'améliorer les modalités de reconnaissance des diplômes, d'appliquer l'ECTS de manière plus systématique et coordonnée, et de mieux utiliser et évaluer les acquis de l'apprentissage. Cette démarche contribuera également à la mise en place de l'espace européen des compétences et des certifications.

Le processus de Bologne contribue sensiblement à promouvoir une reconnaissance transparente et équitable des diplômes de l'enseignement supérieur en Europe et ailleurs. Dans ce contexte, comme en témoigne le communiqué de Bucarest récemment adopté, de nombreux pays se sont engagés à œuvrer pour l'amélioration de la reconnaissance des

---

<sup>15</sup> La Commission prépare une proposition de refonte des directives 2004/114/CE et 2005/71/CE.

diplômes. Parmi les mesures préconisées, on citera notamment l'examen de la législation nationale au regard de la convention de Lisbonne sur la reconnaissance, ainsi que l'évaluation des procédures de reconnaissance appliquées par les établissements, qu'il convient d'encourager dans une perspective d'assurance de la qualité. Un groupe pilote de pays teste divers dispositifs de reconnaissance automatique de diplômes universitaires comparables. Son objectif est de mettre les étudiants sur un pied d'égalité, indépendamment de l'origine de leur diplôme, en privilégiant une démarche fondée sur la confiance dans le système ayant délivré le diplôme plutôt que sur la reconnaissance académique de diplômes individuels.

## **Exploiter le potentiel des TIC et des ressources éducatives libres pour l'apprentissage**

### *La révolution numérique ouvre de réelles perspectives à l'éducation...*

La technologie ouvre des perspectives sans précédent en matière d'éducation et de formation du point de vue de la qualité, de l'accès et de l'équité. Elle constitue un levier essentiel pour accroître l'efficacité de l'apprentissage et lever les obstacles, sociaux notamment, à l'accès à l'éducation. Il devient possible d'apprendre partout, n'importe quand, et de suivre des parcours flexibles et individuels.

L'apprentissage numérique et le récent développement des ressources éducatives libres<sup>16</sup> sont à l'origine de changements fondamentaux dans le monde de l'éducation et de la formation qui permettent d'étendre l'offre pédagogique au-delà de ses formats et frontières traditionnels. On constate l'apparition de nouvelles façons d'apprendre caractérisées par la personnalisation, l'engagement ainsi que des pratiques «ascendantes» où le contenu pédagogique est créé par l'apprenant ou l'enseignant, évolution favorisée par la croissance exponentielle des RÉL disponibles en ligne. L'Europe devrait exploiter le potentiel des RÉL beaucoup plus qu'elle ne le fait actuellement. De bonnes compétences informatiques sont nécessaires pour ce faire; or, certains États membres accusent encore un retard en la matière, comme le montre le rapport de suivi de l'éducation et la formation de 2012: dans neuf d'entre eux, le niveau de compétence en informatique de plus de la moitié des 16-74 ans est faible, voire nul. Bien que l'utilisation des TIC dans l'éducation et la formation figure en bonne place sur l'ordre du jour des pouvoirs publics, il manque des éléments essentiels pour permettre à l'apprentissage numérique et aux RÉL d'être systématiquement intégrés dans tous les secteurs éducatifs. Une stratégie cohérente au niveau de l'Union pourrait définir l'étendue, l'ampleur et la complexité des enjeux et appuyer ainsi l'action des États membres et de l'ensemble des parties prenantes.

### *...et l'heure est au développement de l'utilisation des TIC dans l'apprentissage et l'enseignement...*

De récentes études<sup>17</sup> montrent que des disparités persistent sur le plan de la disponibilité d'outils et de contenus pédagogiques fondés sur les TIC. L'évaluation basée sur les TIC est souvent recommandée, mais ces recommandations explicitent rarement les modalités

---

<sup>16</sup> Selon la définition de l'UNESCO (2002), les ressources éducatives libres (RÉL) sont «des matériaux d'enseignement, d'apprentissage ou de recherche appartenant au domaine public ou publiés avec une licence de propriété intellectuelle permettant leur utilisation, adaptation et distribution à titre gratuit». Le concept plus général d'éducation libre renvoie à des pratiques et des modes d'organisation visant à lever les barrières à l'accès à l'éducation. Les RÉL, qui s'inscrivent dans le contexte de l'éducation libre, ont connu un développement sensible grâce aux TIC. De plus amples informations sont disponibles sur le site web de l'UNESCO consacré aux RÉL <http://www.unesco.org/new/en/communication-and-information/access-to-knowledge/open-educational-resources>

<sup>17</sup> [http://eacea.ec.europa.eu/education/eurydice/documents/key\\_data\\_series/129EN.pdf](http://eacea.ec.europa.eu/education/eurydice/documents/key_data_series/129EN.pdf)

d'application y afférentes. Pour un apprentissage personnalisé et flexible, l'utilisation de technologies devrait être intégrée dans la pratique pédagogique. Des projets pilotes à grande échelle devraient être menés en conditions réelles pour définir comment, quand et où recourir efficacement aux TIC à des fins pédagogiques et pour l'évaluation. Il est d'autant plus important de donner corps aux conclusions de la recherche dans la pratique pédagogique que le contexte évolue rapidement. Les communautés de pratiques [eTwinning ou les communautés de la connaissance et de l'innovation de l'Institut européen d'innovation et de technologie (EIT), par exemple] et les pôles d'excellence fondés sur les TIC devraient être encore développés, et le transfert des innovations de la recherche dans la pratique pédagogique devrait être accéléré. L'engagement et la collaboration des parties prenantes sont indispensables à la réussite de l'ensemble de ce projet.

***...pour exploiter librement les connaissances disponibles.***

La qualité de l'éducation repose sur le panachage de différentes ressources pédagogiques. Dans cette optique, l'amélioration de l'accès aux RÉL et le développement de leur utilisation doit s'accompagner de normes de qualité claires ainsi que de mécanismes d'évaluation et de validation des aptitudes et compétences que ces ressources ont permis d'acquérir. Les établissements d'éducation et de formation qui n'utilisent pas encore de RÉL devraient également coopérer avec des prestataires d'enseignement ou de formation plus avancés sur le plan technologique pour répondre aux attentes des apprenants nés à l'ère du numérique. Les enseignants acquièrent généralement les compétences relatives aux TIC dans le cadre de la formation initiale plutôt que de la formation continue; il est essentiel qu'ils disposent des aptitudes nécessaires pour exploiter les nouvelles technologies dans leur méthode d'enseignement, afin de stimuler les apprenants et de s'assurer leur participation.

Le marché de l'enseignement et de la formation se transforme. Le nombre des fournisseurs de RÉL sans visée commerciale progresse à mesure que la technologie (libre accès, partage de fichiers en ligne ou encore logiciels libres, par exemple) évolue, et les éditeurs de ressources pédagogiques, à l'instar de l'ensemble du secteur, continuent de s'adapter à ces changements. Ceux-ci revoient déjà leurs modèles commerciaux pour profiter des nouvelles perspectives qui s'ouvrent à eux.

**Appuyer le travail des enseignants européens<sup>18</sup>**

***Les enseignants font face à des demandes en rapide évolution...***

Des enseignants de qualité et bien formés peuvent aider les apprenants à acquérir les compétences dont ceux-ci ont besoin dans un marché mondial qui demande des compétences toujours plus poussées, et les données<sup>19</sup> montrent que l'une des influences premières sur les performances des apprenants est la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage. Cependant, les enseignants doivent aujourd'hui répondre à des enjeux sans précédent. Tel que développé dans le document de travail joint, les exigences croissantes de l'éducation, les départs en retraite massifs des enseignants de la génération du *baby-boom* (voir graphique 2) ainsi que les graves pénuries de personnel dans certaines disciplines, vont déboucher sur une augmentation de la demande d'enseignants et de formateurs qualifiés, à tous les niveaux, et imposer des mesures d'envergure pour rendre la profession plus attrayante. Ces mesures

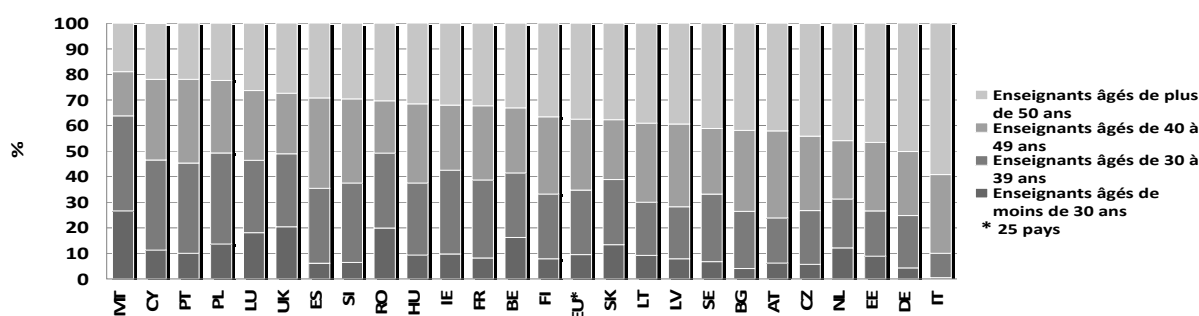
---

<sup>18</sup> Voir la définition établie dans le document de travail sur le soutien aux professions enseignantes pour l'amélioration des acquis de l'apprentissage.

<sup>19</sup> OCDE, Regards sur l'éducation 2012.

devraient comprendre des incitations financières et non financières. La crise et la main-d'œuvre actuellement disponible créent également une occasion de renouveler les compétences dans la profession et d'attirer de nouveaux enseignants qualifiés.

**Graphique 2** – Ventilation par âge des enseignants du premier et du deuxième cycle de l'enseignement secondaire, en % (2010)



Source: base de données Eurostat<sup>20</sup>, données UOE.

**...qui exigent des enseignants, des formateurs d'enseignants et des responsables d'établissement de nouvelles compétences...**

Des stratégies assorties de ressources suffisantes, portant à la fois sur la formation initiale et le développement professionnel des enseignants, sont toutefois nécessaires pour recruter, fidéliser et former des enseignants de qualité. Les États membres doivent définir des cadres de compétences ou des profils professionnels pour les enseignants, y compris les formateurs dans le domaine de la formation professionnelle initiale et continue. Cette démarche doit être étayée par une définition claire du rôle des formateurs d'enseignants fondée sur des critères de compétences. Conjuguée à des mesures d'assurance de la qualité, elle doit jeter les fondements de la refonte des systèmes de recrutement dans le but d'attirer des candidats de qualité vers l'enseignement et de les fidéliser.

Le recrutement, la préparation et la fidélisation du personnel adéquat pour les fonctions d'encadrement à tous les niveaux de l'éducation sont également importants et doivent faire l'objet de plus d'investissements. Ces fonctions doivent être tournées vers l'amélioration de l'enseignement et de l'apprentissage, aspect problématique dans de nombreux États membres du fait de l'ampleur croissante des tâches administratives. Les organismes de formation aux fonctions de direction et les programmes de développement professionnel sont des modèles de bonnes pratiques à cet égard.

<sup>20</sup> Pour les données par pays, voir le site web d'Eurostat.

*...et qui appellent des mesures fortes à l'appui de nouvelles méthodes d'enseignement et d'apprentissage...*

La pertinence des programmes pédagogiques au regard de la réalité professionnelle devrait être améliorée, notamment dans l'EFP, grâce à une collaboration permanente avec les entreprises et les employeurs, qui peuvent par exemple contribuer à l'apprentissage par l'intervention d'un entrepreneur en classe. Les méthodes d'enseignement et d'apprentissage doivent être réformées à tous les niveaux et il convient de mettre en place des dispositifs de développement professionnel continu dotés de ressources suffisantes et s'appuyant, entre autres, sur un retour d'informations régulier et sur un soutien des formateurs d'enseignants. Les enseignants doivent faire preuve d'un engagement fort sur le plan de la formation en ce qui concerne l'utilisation des nouvelles technologies, l'amélioration des compétences d'apprentissage, la prise en compte de la diversité et de l'intégration, ainsi que les besoins des apprenants défavorisés tels que les Roms, les enfants handicapés ou ceux issus de l'immigration. En dernière analyse, cette démarche doit déboucher sur l'amélioration des acquis de l'apprentissage.

*...y compris dans l'enseignement supérieur, où la qualité de l'enseignement revêt aussi une dimension critique*

Si les efforts déployés sont maintenus, l'Union pourrait atteindre l'objectif général de 40 % de diplômés de l'enseignement supérieur. La recherche<sup>21</sup> comme l'enseignement doivent être soutenus par des dispositifs de développement professionnel de qualité. Or, c'est l'enseignement qui influence en premier lieu les résultats des étudiants, améliore l'employabilité des diplômés et fait la renommée des établissements d'enseignement supérieur européens dans le monde entier. Seuls quelques pays disposent actuellement de stratégies pour l'amélioration de la qualité de l'enseignement dans l'enseignement supérieur, notamment en ce qui concerne la formation du personnel enseignant aux compétences pédagogiques. La Commission a créé un groupe de haut niveau sur la modernisation de l'enseignement supérieur qui formulera, en 2013, des recommandations à l'intention des responsables politiques et des établissements d'enseignement supérieur sur les moyens d'améliorer la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage.

### **2.3. Encourager la collaboration**

#### **Le financement de l'éducation**

*L'investissement dans l'éducation et la formation est déterminant pour l'accroissement de la productivité et la croissance économique, et concerne toutes les parties...*

Malgré l'indéniable rentabilité de l'éducation à moyen et à long terme, la récession économique et les efforts d'assainissement budgétaire qui en ont découlé ont poussé beaucoup d'États membres à réduire les investissements dans l'éducation et la formation. Dès l'année scolaire 2009-2010, et notamment après le premier semestre 2010, plusieurs pays ont dû diminuer les salaires des enseignants et d'autres fonctionnaires. En 2012, les modalités de financement des mécanismes d'aide destinés aux élèves, aux étudiants ou à leur famille ont été conservées par la majorité des pays. Des pays pour lesquels des données étaient disponibles,

---

21

[http://ec.europa.eu/euraxess/pdf/research\\_policies/Towards\\_a\\_European\\_Framework\\_for\\_Research\\_Careers\\_final.pdf](http://ec.europa.eu/euraxess/pdf/research_policies/Towards_a_European_Framework_for_Research_Careers_final.pdf)

seuls l'Espagne (budget central), Chypre et le Portugal ont fait état d'une diminution du budget de financement des dispositifs d'aide aux personnes scolarisées ou en formation. Les sous-investissements d'aujourd'hui auront inévitablement de graves conséquences à moyen ou à long terme pour le socle de compétences de l'Europe.

Si la marge de manœuvre peut être plus importante pour certains États membres que pour d'autres, tous sont confrontés à la même double problématique, à savoir la nécessité de faire de l'investissement public dans le secteur de l'éducation et de la formation une priorité et de trouver les moyens de répartir plus efficacement les ressources financières disponibles, ce qui pourrait exiger une réforme structurelle dans certains systèmes éducatifs. Le principal levier d'action pour accroître l'efficacité des investissements dans l'éducation et la formation réside dans l'amélioration de la qualité de la prestation pédagogique et dans la prévention de l'échec scolaire. De plus en plus, les États membres élaborent des modèles de partage des coûts entre les partenaires du processus éducatif (l'État, les entreprises, les particuliers, les fondations, les anciens étudiants), les fonds publics contribuant à la mobilisation de cofinancements du secteur privé.

***...la priorité étant de maximiser l'efficacité des investissements à tous les niveaux du système éducatif...***

L'une des priorités pour une utilisation plus efficace des ressources devrait être les premiers stades de l'éducation, afin de prévenir l'échec scolaire précoce et ses conséquences ultérieures (résultats scolaires, salaires, taux d'emploi, prévention de la criminalité, santé, etc.)<sup>22</sup>. Un système d'éducation des jeunes enfants de qualité et abordable est profitable, particulièrement pour les groupes socialement défavorisés. Bien que des pays aient accru leurs investissements dans l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire depuis 2000, l'investissement public par habitant dans les premières étapes de l'éducation reste inférieur à celui consenti à n'importe quel autre stade ultérieur.

L'investissement public devrait également être maintenu dans l'enseignement scolaire, mais les pouvoirs publics doivent trouver les moyens d'obtenir davantage de résultats avec ces ressources. D'importants rendements peuvent être obtenus par un système plus efficace de recrutement, de fidélisation et de soutien professionnel des enseignants (voir point 2.2).

***...le partage des coûts dans l'EFPI et l'enseignement supérieur étant une option à cet effet***

Les rendements publics et privés de l'EFPI, de l'enseignement supérieur et de la formation des adultes sont considérables<sup>23</sup>. Les systèmes d'EFPI en alternance bien établis produisent des rendements à long terme pour les entreprises, même lorsque les coûts de l'apprentissage sont, dans un premier temps, supérieurs aux recettes directes générées par le travail de l'apprenti. Pour stimuler l'offre de formation en apprentissage, les fonds publics devraient particulièrement cibler les secteurs dans lesquels la demande de main-d'œuvre progresse. Les entreprises, elles, devraient renforcer l'investissement dans l'EFPI, notamment en participant à des dispositifs de formation en alternance, mais aussi en fournissant des équipements adéquats aux écoles.

---

<sup>22</sup> Voir EURYDICE (non encore publié), *Recent Trends in the Public Funding of Education in Europe* (tendances récentes en matière de financement public de l'éducation en Europe).

<sup>23</sup> OCDE, Regards sur l'éducation 2012.

L'EFPC peut produire des rendements privés importants ainsi qu'un gain de productivité pour les employeurs. Des études montrent toutefois que les instruments de financement publics en place (comptes individuels de formation, subventions de formation, etc.) ne sont peut-être pas ciblés efficacement, car les modalités d'application y afférentes tendent à privilégier la participation de travailleurs hautement qualifiés et les rendements privés importants qu'ils génèrent. Les dépenses publiques dans ce domaine doivent être rigoureusement évaluées et focalisées sur le développement de la participation, notamment de personnes issues de groupes défavorisés. La responsabilité des pouvoirs publics croît également en période de restructuration économique. Des mécanismes visant à partager la charge financière associée à la formation entre les employeurs, au moyen de fonds de formation sectoriels par exemple, doivent être plus largement mis en œuvre.

Dans l'enseignement supérieur, on s'accorde sur le fait que les investissements peuvent générer des rendements considérables pour les individus comme pour la société en général<sup>24</sup>. Les États membres appliquent différents modèles de financement, et de plus en plus de pays recourent davantage au partage des coûts dans l'enseignement supérieur face à la progression du nombre d'étudiants et aux contraintes budgétaires. Bien qu'il appartienne aux États membres de choisir le mécanisme de financement le plus approprié, il convient de rappeler que les considérations d'efficacité sont indissociables des questions d'équité et d'accès. La mesure dans laquelle les étudiants, entre autres, contribuent directement au coût de leurs études<sup>25</sup> et, plus généralement, les effets du partage des coûts, restent à déterminer et méritent de faire l'objet d'autres études et analyses.

Enfin, dans un contexte de restriction budgétaire, les pouvoirs publics doivent aussi utiliser efficacement les Fonds structurels, et notamment le Fonds social européen. Plusieurs pays ont récemment réaffecté d'importantes ressources au titre de la période de programmation 2007-2013 à des priorités en matière d'éducation et de formation. Pour la période 2014-2020, il y a lieu de concentrer les ressources et de hiérarchiser les priorités davantage encore pour favoriser l'investissement dans l'éducation et les infrastructures correspondantes. Le programme Erasmus pour tous proposé pour la période 2014-2020 favorisera également les projets transnationaux dans ces domaines grâce à la mobilité, à la coopération et à un appui stratégique.

## **Partenariats**

### ***Les partenariats peuvent constituer une plateforme pour cibler les «bonnes» compétences – s'ils bénéficient d'un soutien actif***

Les partenariats entre des organismes publics et privés peuvent non seulement contribuer au financement de l'éducation, mais aussi déboucher sur un apprentissage mutuel ainsi que sur l'élaboration et l'application conjointes de mesures. Les partenariats peuvent permettre de déterminer les priorités en matière de compétences de manière ciblée, innovante et pérenne, ainsi que d'associer au processus les parties qui participent directement à la transmission, à la mise en œuvre et à l'actualisation des compétences. Ils peuvent établir un lien entre différents

---

<sup>24</sup> Voir OCDE, L'éducation aujourd'hui, 29 juin 2012.

<sup>25</sup> Voir Eurydice (2012), *National student fee and support systems - 2011/2012* (Systèmes nationaux de droits de scolarité et d'aide aux étudiants)

domaines d'action, les sous-secteurs de l'éducation et la formation, les intervenants publics et privés, ou encore différents échelons des pouvoirs publics<sup>26</sup>.

En matière d'éducation et de formation, une démarche reposant davantage sur les partenariats implique une participation plus active à l'élaboration des stratégies en matière de compétences, par opposition au simple rôle de «prestataire». La pérennité des partenariats dépend de la clarté des objectifs sur lesquels ils reposent et de leur intégration systématique à la démarche stratégique. Toutes les parties prenantes, y compris les représentants des organisations d'enseignants, des partenaires sociaux et des organisations étudiantes, doivent participer à ces partenariats.

Les partenariats constituent un facteur de réussite déterminant des dispositifs de garantie pour la jeunesse (voir le train de mesures à venir sur l'emploi des jeunes). Les établissements d'éducation et de formation doivent collaborer avec les autres parties prenantes à la mise en place de tels dispositifs d'envergure.

Différentes formes de partenariat sont promues au niveau de l'Union. Les communautés de la connaissance et de l'innovation (CCI), soutenues par l'Institut européen d'innovation et de technologie, regroupent l'éducation, la recherche et les entreprises dans un processus hautement intégré de développement des compétences tenant compte des besoins des opérateurs économiques concernés et des enjeux auxquels ils doivent répondre. Un autre exemple, spécifique à un secteur cette fois, est la grande coalition en faveur des emplois dans le secteur des TIC. Celle-ci réunira l'industrie, les employeurs, l'éducation et les pouvoirs publics pour résoudre les problèmes de pénurie de compétences dans le secteur des TIC.

Le programme Erasmus pour tous proposé prévoit également des incitations au partenariat. Une aide sera apportée aux alliances de la connaissance dans l'optique de réaliser une vaste série d'activités pour stimuler le partage, l'échange et la diffusion de la connaissance entre les établissements d'enseignement supérieur et les entreprises. Ces alliances visent à favoriser l'excellence et l'innovation ainsi qu'à créer de nouveaux programmes pédagogiques pluridisciplinaires destinés à promouvoir les compétences comme l'esprit d'entreprise, la capacité de résolution de problèmes en temps réel et la pensée créative. Pour ce qui est de l'EFP, des fonds seront alloués à des alliances sectorielles pour les compétences regroupant des établissements de formation, des entreprises et des organisations professionnelles en vue de la conception de cursus et de programmes de formation. Les alliances pour la connaissance comme les alliances sectorielles pour les compétences pourront tirer parti des travaux menés par les partenaires sociaux pour déterminer les besoins en compétences de secteurs spécifiques y compris, au niveau de l'Union, dans le cadre des conseils sectoriels européens sur les compétences.

### **3 PRIORITÉS POUR LES ÉTATS MEMBRES**

Le caractère variable et l'urgence des difficultés auxquelles les États membres font face imposent le recours à divers instruments, assortis d'horizons temporels différents, ainsi que la collaboration des acteurs de l'éducation et de l'emploi. Les mesures destinées à stimuler l'offre de compétences adaptées et de qualité doivent s'accompagner d'actions ciblées visant à

<sup>26</sup> En ce qui concerne les pratiques des États membres, voir le document de travail sur des partenariats et des parcours flexibles pour le développement des compétences tout au long de la vie.



faciliter la transition des études au monde du travail, à réduire les obstacles à la mobilité et à améliorer le fonctionnement du marché du travail pour que les jeunes aient davantage de perspectives d'emploi.

Le **train de mesures à venir sur l'emploi des jeunes** préconise que les États membres renforcent leur action dans le domaine de l'apprentissage en milieu professionnel, de la mobilité et des stages et encouragent les partenariats (notamment en matière d'éducation) à l'appui de la mise en œuvre des garanties pour la jeunesse, qui se veulent une réaction immédiate à la crise du chômage des jeunes.

Dans le droit fil des actions préconisées dans les recommandations par pays pour 2012, la Commission européenne **invite les États membres à poursuivre les réformes de l'éducation pour lutter contre le chômage des jeunes et stimuler l'offre de compétences par les mesures décrites ci-dessous.**

- 1. Promouvoir l'excellence dans l'enseignement et la formation professionnels (EFP).** Mesures clés: élaborer, en fonction de la situation du pays concerné, des systèmes d'EFP en alternance de qualité, aligner les politiques en matière d'EFP sur les stratégies régionales ou locales de développement économique (spécialisation intelligente), instaurer une perméabilité entre les offres pédagogiques, développer les formations diplômantes courtes (deux ans) de niveau tertiaire dans des domaines ciblés connaissant des pénuries de compétences, en particulier lorsqu'il existe un potentiel de croissance comme dans les TIC, les soins de santé et les compétences «vertes», et renforcer les partenariats et les réseaux locaux, nationaux et internationaux entre les entreprises, notamment les PME, et les prestataires d'EFP.
- 2. Améliorer les résultats des groupes d'étudiants les plus exposés au risque de décrochage scolaire et dotés de faibles compétences de base.** Mesures clés: mettre en place des dispositifs d'éducation et d'accueil de la petite enfance de qualité et abordables, améliorer l'acquisition de compétences fondamentales comme la lecture et l'écriture, le calcul ainsi que les compétences mathématiques et scientifiques de base, détecter les lacunes en matière de compétences de base le plus tôt possible et à tous les stades de la scolarité, apporter une aide personnalisée et appliquer des stratégies fondées sur des données concrètes pour lutter contre le décrochage scolaire.
- 3. Renforcer l'acquisition des compétences transversales améliorant l'employabilité, comme l'esprit d'entreprise, les compétences numériques et les langues étrangères.** Mesures clés: prendre des mesures pour l'intégration des compétences transversales dans les programmes pédagogiques à tous les niveaux, de l'enseignement préscolaire à l'enseignement supérieur, appliquer des méthodes pédagogiques innovantes axées sur l'apprenant, et concevoir des outils permettant d'apprécier et d'évaluer efficacement le niveau de compétence. Tous les jeunes devraient bénéficier d'au moins une expérience pratique en entreprise avant de quitter l'enseignement obligatoire.
- 4. Réduire le nombre d'adultes peu qualifiés.** Mesures clés: définir des stratégies et des objectifs nationaux, renforcer les incitations pour la formation des adultes en entreprise, valider les aptitudes et les compétences acquises en dehors de l'éducation formelle, mettre en place des points d'accès (guichet unique) regroupant divers services d'éducation et de formation tout au long de la vie, tels que la validation d'acquis et l'orientation professionnelle, et proposer des parcours d'apprentissage personnalisés aux apprenants.

5. **Développer l'utilisation des TIC dans l'apprentissage et l'accès à des RÉL de qualité.**  
Mesures clés: moderniser l'infrastructure TIC des écoles, favoriser l'enseignement et l'évaluation fondés sur les TIC, promouvoir la transparence des droits et obligations des utilisateurs de contenus numérisés, mettre en place des mécanismes de validation et de reconnaissance des aptitudes et compétences acquises au moyen de RÉL et aider les établissements d'éducation et de formation à adapter leur modèle de fonctionnement à la propagation des RÉL.
6. **Revoir et renforcer le profil professionnel de tous les métiers de l'enseignement** (enseignants à tous les niveaux, responsables d'établissement, formateurs d'enseignants).  
Mesures clés: évaluer l'efficacité ainsi que la qualité académique et pédagogique du système de formation initiale des enseignants, introduire des systèmes cohérents et dotés de ressources suffisantes pour le recrutement, la sélection, l'entrée en service et le développement professionnel du personnel enseignant sur la base d'une définition précise des compétences requises à chaque étape de la carrière de l'enseignant, et améliorer les compétences numériques des enseignants.

Ces réformes ne pourront être concrétisées sans une amélioration de l'efficacité du financement de l'éducation. Pour répondre à cet enjeu complexe, **la Commission invite les États membres à engager le débat au niveau national sur les moyens d'établir des mécanismes de financement pérennes pour améliorer la stabilité et l'efficacité**, tout en canalisant l'aide vers les groupes dont la participation tend à être la plus faible. À cet égard, il convient d'accorder une attention particulière à l'élaboration de mécanismes de financement pour l'EFPP et la formation des adultes reposant sur une responsabilité financière partagée des pouvoirs publics, des entreprises et, dans une mesure appropriée, des particuliers (fonds sectoriels de formation, taxes pour la formation, etc.) et visant à inciter les grandes entreprises et les PME à proposer des offres d'EFPP en milieu professionnel.

#### 4. COORDINATION ET CONTRIBUTIONS AU NIVEAU EUROPÉEN

La responsabilité et le choix des instruments destinés à répondre aux problématiques définies dans la présente communication relèvent des États membres, mais l'ampleur des réformes nécessaires appelle une action commune d'envergure de l'Union et des États membres. Au niveau de l'Union, l'accent sera mis dès à présent sur les **mesures clés** décrites ci-dessous.

##### 1. Recentrage sur les spécificités nationales et renforcement de l'aide aux États membres dans la concrétisation des objectifs définis:

- par le suivi des progrès réalisés dans chaque État membre dans le contexte du prochain semestre européen et la prise en compte des résultats de cet examen dans la préparation du projet de **recommandations par pays** pour 2013;
- par le renforcement de la base analytique du suivi par pays au moyen: i) d'**examens par les pairs** réguliers dans le cadre de la méthode ouverte de coordination en matière d'éducation et de formation; ii) d'un cadre de coopération entre la Commission et l'OCDE dans le domaine des politiques en matière de compétences.

Dans ce cadre, le **portail public «Évaluation en ligne de l'éducation et des compétences»** sera lancé à l'automne 2013 pour permettre aux particuliers et aux entreprises d'évaluer leurs compétences, sur la base de la méthode PEICA, par comparaison à d'autres utilisateurs; iii) d'un suivi renforcé des indicateurs de référence en matière d'éducation et de formation, dont le nouvel **indicateur relatif à l'enseignement des langues** décrit dans le document de travail sur les langues.

2. Accélérer les améliorations en matière d'apprentissage en milieu professionnel, notamment par la mise en place d'une **alliance pour l'apprentissage à l'échelle de l'Union** (voir également le train de mesures à venir sur l'emploi des jeunes). Dans un premier temps, la Commission s'engagera en faveur d'un mémorandum sur la coopération européenne dans l'enseignement et la formation professionnels visant à réunir plusieurs États membres pour tirer les enseignements des méthodes et dispositifs qui ont fait leurs preuves.
3. **Création d'un espace européen des compétences et des certifications** pour favoriser le renforcement de la convergence des outils de l'Union pour la transparence et la reconnaissance, dans le but de faciliter la reconnaissance des compétences et des certifications par-delà les frontières, sur la base d'évaluations continues et d'une démarche axée sur les acquis de l'apprentissage.
4. **Financement de l'éducation dans une perspective de croissance**, pour un engagement plus fort en faveur d'une main-d'œuvre qualifiée qui se forme et se perfectionne en permanence, sur la base:
  - du suivi des mesures prises par les États membres pour privilégier les dépenses favorables à la croissance, et de l'élaboration de cadres reposant sur des données concrètes destinés à l'analyse de l'efficacité des dépenses publiques pour une éducation et une formation et de qualité;
  - d'un débat au niveau de l'Union avec les parties prenantes consacré, pour la première fois, aux rendements des investissements dans différents secteurs de l'éducation et la formation (formation professionnelle, formation des adultes, enseignement supérieur) ainsi qu'aux moyens d'améliorer l'efficacité des dépenses;
  - de l'examen, en collaboration avec les partenaires sociaux au niveau de l'Union, des options envisageables pour favoriser une progression sensible de l'offre de formation proposée aux adultes en entreprise dans une optique de reconversion et de perfectionnement. Celui-ci aura lieu après la consultation en cours sur le cadre de qualité pour les stages, dont les résultats pourront ainsi être pleinement pris en considération.
5. Analyse de l'incidence de l'octroi d'une aide de l'Union pour le développement de l'accessibilité et de l'utilisation des RÉL et des TIC, l'établissement de critères de qualité et de processus de certification pour les RÉL, l'élaboration de pratiques pédagogiques intégrant les TIC, ainsi que la création d'une dimension européenne pour l'éducation en ligne. Les résultats de ces travaux préparatoires poseront les jalons d'une **nouvelle initiative européenne pour l'ouverture de l'éducation**.
6. Mesures en faveur de la **formation à l'entrepreneuriat**, notamment la publication d'orientations stratégiques sur la formation à l'entrepreneuriat en 2013, la mise en place,

avec l'OCDE, d'un cadre d'orientation à l'intention des organismes de formation à l'entrepreneuriat, et l'élaboration d'outils de suivi des progrès réalisés et de l'acquisition de compétences entrepreneuriales.

- 7. Mise en place de partenariats entre l'éducation, les entreprises et la recherche**, tels que les alliances de la connaissance, les alliances sectorielles pour les compétences et les partenariats au titre du programme Marie Skłodowska-Curie, qui seront promus par l'intermédiaire du programme Erasmus pour tous proposé pour la période 2014-2020 et par Horizon 2020, en vue de faire mieux concorder les systèmes d'éducation et de formation avec les besoins des entreprises, et notamment des PME.

## 5. CONCLUSIONS

L'Europe ne retrouvera le chemin de la croissance que grâce à une meilleure productivité et à une main-d'œuvre hautement qualifiée, et la réforme des systèmes d'éducation et de formation est essentielle dans cette optique. La présente communication et les analyses par pays figurant dans les documents de travail joints sont destinées à inciter les pouvoirs publics, les établissements d'éducation et de formation, les enseignants, les entreprises et les autres partenaires à concentrer leurs efforts, en tenant compte de la situation de chaque pays, pour avancer ensemble sur la voie de la réforme. Au niveau national, les États membres sont maintenant invités à poursuivre la réflexion sur le présent document en engageant le débat au sein des parlements et entre les parties prenantes pour donner corps aux réformes.

La Commission fera en sorte que la contribution de l'éducation et de l'investissement dans les compétences à la croissance et à l'emploi soit pleinement prise en compte dans le Semestre européen. Elle recourra aux plateformes européennes de dialogue comme la méthode ouverte de coordination en matière d'éducation et de formation, le processus de Bologne pour l'enseignement supérieur et le processus de Copenhague pour l'EFP ainsi que les instruments de financement, pour insister sur l'urgence associée aux priorités établies dans la présente communication.